

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité

La Roche-sur-Yon, le

28 SEP. 2021

Dossier suivi par : Mikaël NICOL
Tél. : 02 51 36 71 62
Mail : mikael.nicol@vendee.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services, le 5 août 2021, une nouvelle pétition sollicitant le détachement du territoire de la commune déléguée de Sainte-Florence de la commune d'Essarts-en-Bocage pour l'ériger en commune séparée.

Cette pétition fait suite à celle déjà déposée en juillet 2020. Vérification réalisée par mes services, elle comprend plus du tiers des électeurs inscrits sur la portion de territoire en question.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L.2112-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la procédure de modification des limites territoriales va être engagée. Je précise néanmoins que le lancement de cette procédure ne préjuge en rien de la suite qui sera donnée, à terme, à cette demande. De même, je prends acte qu'une autre pétition sollicite par ailleurs le détachement du territoire de la commune déléguée de l'Oie. Ces deux pétitions envisagent à terme la création d'une commune nouvelle regroupant l'Oie et Sainte-Florence. Ce dernier projet ne pourrait être initié, le cas échéant, qu'une fois les deux communes créées.

La procédure de modification des limites territoriales implique l'organisation d'une enquête publique. Vous aurez donc à composer un dossier d'enquête publique conforme aux dispositions de l'article R.134-22 du code des relations entre le public et l'administration (en pièce jointe). Pour la bonne information du public et la transparence de la procédure, ce dossier devra comporter des éléments d'appréciation sur l'ensemble des incidences, notamment financières, du détachement du territoire concerné. Ce dossier devra être transmis à mes services en 8 exemplaires (4 sous forme papier, 4 sur clés USB). A titre d'illustration, vous trouverez ci-joint deux exemples de dossier d'enquête publique constitués pour des modifications de limites territoriales.

Cette enquête publique impliquera des frais de procédure tels que les insertions des avis d'enquête dans la presse et l'indemnisation du commissaire-enquêteur. Ce n'est qu'à réception du dossier d'enquête complet que je pourrai saisir le président du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur. Par ailleurs, pour permettre la prise en charge des frais d'enquête publique, je vous invite à vous constituer comme association afin que votre collectif dispose d'une personnalité morale et d'un budget.

.../...

Outre l'enquête publique, il me reviendra également d'organiser l'élection d'une commission, composée d'électeurs du territoire concerné, conformément à l'article L.2113-3 du CGCT, et chargée de rendre un avis sur le projet de détachement et de création d'une commune séparée. Un arrêté préfectoral viendra définir le nombre de membres de la commission et les modalités de l'élection.

Enfin, conformément aux articles L.2112-4 et L.2112-6 du CGCT, le conseil municipal d'Essarts-en-Bocage et le conseil départemental seront consultés sur ce projet.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint copie des articles du CGCT régissant la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

**Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée**

Anne TAGAND

Monsieur Jean-Paul CROUE Mèl : jean-paulcroue@orange.fr
Pour le collectif citoyen l'Oie-Ste Florence

Copie adressée pour information à :
M. le Maire d'Essarts en Bocage

Cette lettre ne sera adressée que par Courriel